Compte-rendu de la 1ère réunion du groupe de travail
« Pour les nouveaux élus »
Jeudi 29 janvier 2015 à 18h30

Lors du congrès départemental des maires et adjoints de la Sarthe du 18 octobre dernier à Marolles-les-Braults, le Président Joulaud a annoncé dans son rapport moral le choix de l'association de créer un groupe de travail spécifique pour les nouveaux élus communaux et intercommunaux.

Ce choix intervient à la demande de certains d'entre vous et notamment d'un élu, **M. Marc FOUQUET**, nouveau maire de Dollon, qui a été désigné pour être l'élu-référent de ce groupe.

M. Fouquet explique que ce groupe a pour but d'échanger, de proposer et de réfléchir à ce que nous pourrions faire sur le département pour faire avancer les choses et accompagner au mieux les nouveaux élus durant leur mandat.

M. Fouquet demande à Tatiana, qui sera la secrétaire de séance, de présenter les missions de l'Association des maires et adjoints de la Sarthe.

L'Association a été créée en 1931. C'est une association d'élus créée pour les élus.
Elle est composée de 2 employées à temps complet :
- Tatiana DUPONT, la Directrice-juriste depuis septembre 2007 ;
- Céline MIGNOT, Secrétaire-comptable depuis avril 2011.

L'Association regroupe la quasi-totalité des communes (sauf 3) et l'ensemble des communautés de communes (sauf le Mans Métropole).
Le but principal de l'association est de vous accompagner dans votre mandat, en vous informant, en vous formant et en vous conseillant.

Les missions :
a)Désignation d'élus locaux dans des instances de réflexion et de décision : L'Association doit **nommer des représentants des Maires et des Présidents d'EPCI** dans plus de 70 conseils, comités, commissions ou groupes de travail au niveau départemental, régional ou national.

b) Informations et conseils juridiques aux adhérents : La défense des intérêts individuels ou collectifs des communes : c'est l'une des missions principales de l'association.
Les conseils juridiques ne cessent, depuis leur institution, de prendre du volume en raison d'une demande croissante des élus. A tel point qu'ils deviennent, à côté notamment de la formation, un des piliers de l'action de notre association.
En 2014, nous avons dépassé les 900 consultations.

L'association a ainsi la possibilité de défendre au mieux les intérêts de la commune, tout en **étant indépendant**, au plan départemental ou national.

c) Organisation de réunions de formation et d'information à l'attention des élus et de leurs collaborateurs : Le droit à la formation pour l'élu est **un droit individuel** (art.L2123-12 du CGCT). Le conseil délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il y a un débat annuel sur la formation, normalement.
Les frais sont plafonnés à 20% du montant total des indemnités de fonction allouées.

L'Association des maires et adjoints de la Sarthe dispose de **l'agrément de formation du Ministère de l'Intérieur depuis 2001.**

d) Organisation d'un congrès annuel : C'est le rendez-vous incontournable des associations départementales de maires. Il s'agit, en fait, de notre assemblée générale. Il se déroule, sauf exception, le troisième samedi du mois d'octobre.
Sur le plan national, le Congrès des Maires et présidents de communautés de communes de France se tient tous les ans, au mois de novembre, au Parc des expositions, Porte de Versailles à Paris.

1°) Tour de table :
Présentation de chacun des participants.
Pour plusieurs élus, il s'agit de leur 1er mandat.
D'autres sont élus depuis plus longtemps, mais constatent que la réglementation a tellement évolué depuis une dizaine d'années, qu'ils sont toujours à la recherche d'informations.

Quelles sont les difficultés rencontrées par les nouveaux élus ? :

Recensement de toutes les questions posées par les élus du groupe de travail :

- Thématiques proposées par les élus et recensées dans le tableau remis lors de la réunion :

ELUS	QUESTIONS
M. Joly, St Saturnin	- Le financement des collectivités territoriales : rôle de l'état, de l'Europe
	- Les comptes publiques : de la bonne gestion d'une commune
	- Enfin les prérogatives des élus : maire, adjoint, conseillers.
M.Hardouin, adjt VION	subventions départementales et régionales et leur emploi possible
	communication, comment être efficace à moindre coût
Mme Vernay CM Mansigné	regroupement des communautés de communes
	comment faire face à la complexité et à la diversité des domaines discutés et des questions abordées en conseil (voirie, assainissement, travaux,communication avec les citoyens, la presse, les associations...).
M. Leteil, adjt Joué-en-Charnie	le scot, ,
	développement économique dans les petites communes
	les subventions
M. Biau, maire de Ligron	En fonction de la taille des communes déterminer les contraintes de fonctionnement pour le Maire. Les responsabilités sont les mêmes mais pas portées de la même manière entre une commune de -1K et au-delà puis à partir de 3500.
	Approche managériale : depuis le 1er janvier 2015 obligation de faire des entretiens professionnels avec objectifs et bilan des compétences. Formation à proposer, sur la manière de conduire un entretien et comment définir des objectif « SMART »
	Avec l'évolution de l'intercommunalité bien comprendre les rouages des compétences, services communs, mutualisation, choix de la FPU ou de la FA. L'empilement du des intervenants administratifs, politique, l'arrivée du SCOT, l'aube du PLUi etc..

-

- Les subventions : quelles sont-elles ? Qui les délivrent ? Comment monter les dossiers ? Recherche une méthode.
- L'avenir de nos territoires ? : Notion de fusion de communes. Futures compétences des intercommunalités ? La mutualisation. Quels sont les avantages et les inconvénients de chacun ?
- La revitalisation des centre-bourgs
- Le budget prévisionnel
- Les TAP (temps d'activité périscolaire)
- Les relations entre élus et agents territoriaux. Les relations entre élus.
- Le rôle de l'adjoint
- Les impôts : la commission des impôts et la révision des bases
- La mutualisation des services urbanisme pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Sur cette question de la délivrance des autorisations d'urbanisme, les élus font part de leur expérience.
M. Fouquet explique que sa communauté de communes (Huisne sarthoise) a proposé de récupérer les agents. Ils paieraient ce service 3.16 euros/ habitant. Mais il a refusé. Une réflexion est en cours à l'échelle de 2 intercommunalités.
Au niveau de la CDC LBN, la réflexion est également engagée à l'échelle de 2 intercommunalités : avec la CDC de Val de Sarthe (la CDC de Sablé-sur-Sarthe a préféré restée seule).

Mme Levrard, maire de Vion, indique qu'à terme il faudra faire payer. Car la pré-instruction, elle, reste en mairie.

3°) <u>Avez-vous réfléchi à la manière dont vous souhaitiez travailler</u> ?

M. Fouquet propose de rassembler par thèmes les questions posées. Et à chaque réunion, on pourra reprendre l'un d'entre eux.
L'objectif de ce groupe de travail est de répondre à vos interrogations et de pouvoir échanger entre nous pour comparer nos retours d'expérience.

A quel rythme souhaitez-vous que l'on se réunisse ? Une par trimestre.
Calage d'un calendrier : la prochaine réunion aura lieu **le mardi 7 avril 2015 à 18h30**.
Implication ?

<u>4°) Sujets retenus en priorité .</u>

a) <u>Les subventions</u> :

- quelles sont-elles ?
- qui les délivrent ?
- comment monter les dossiers ?
- recherche une méthode.

<u>b) L'avenir de nos territoires</u> :

- notion de fusion de communes. Quels sont les avantages et les inconvénients ?
- les futures compétences des intercommunalités ?
- la mutualisation. Quels sont les avantages et les inconvénients ?

c)Les impôts :

- la commission des impôts
- l'évolution des valeurs locatives
- la révision des bases

d)Relations et communication :

- entre élus et agents territoriaux.
- les relations entre élus.

5°) Une 1ère solution proposée : passer par l'information (réunions thématiques), voire par des journées de formation.

Le programme des formations et des réunions d'information a été remis à chaque participant. Il est réactualisé en fonction des demandes des élus.

Vous pouvez le retrouver notamment sur le site internet de l'association qui est partagé par le CG et la Préfecture : **portail des communes de la Sarthe :**
www.communes-de-la-sarthe.eu
Il est en accès restreint, réservé aux collectivités sarthoises :
Le login : visiteur
Le mot de passe : visiteur
Nous mettons en ligne tous les sujets traités avec les invitations et les présentations des différents intervenants.

Les formations sont centralisées au Mans.
En revanche, nous décentralisons au maximum les réunions d'information.

Faut-il envisager de développer les réunions sur les territoires ? Avec quels moyens humains ?
Cela nécessite des élus-référents sur le territoire pour l'organisation.
Certains se sont proposés pour que nous organisions des réunions chez eux : à Vion par exemple

6°) La seconde solution : mise ne place de tuteurs ? Cette question n'a pas été abordée lors de la réunion :

Que pensez-vous de l'idée de trouver des tuteurs (élu en place depuis plusieurs mandats) qui accepteraient de vous accompagner durant votre 1er mandat ?
Bonne ou mauvaise idée ?
On pourrait fonctionner à l'échelle des communautés de communes ?

M. Fouquet propose de fixer, ensemble, une date pour la prochaine réunion de ce groupe et de commencer par la thématique des subventions.
Il demande à Tatiana de préparer le sujet.
Tatiana demande à chaque participant de venir avec un exemple de subventions obtenues pour un projet.

Prochaine réunion programmée le : **Mardi 7 avril 2015 à 18h30** A l'Association des maires et adjoints de la Sarthe 3 rue Paul Beldant 72000 LE MANS